

## FONDS SCOLAIRE

### Caractéristiques de l'aide

Travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires existants y compris les demi-pensions (hormis les cuisines centrales), cours, préaux, portails, aires de jeux et sols souples.

### Conditions de l'aide

- Dispositif réservé aux communes de moins de 10 000 habitants
- Pour les communes de moins de 300 élèves, le montant de la subvention peut être cumulé sur trois années pour la réalisation de travaux importants. Dans ce cas, toute nouvelle subvention ne pourra être sollicitée avant la quatrième année.

### Le dispositif d'aide

Taux *	40 % du coût des travaux HT
Plafond de travaux	50 000 € HT

\* Taux de base avant pondération suivant le potentiel financier par habitant.